

**GROUPE DE TRAVAIL du 9 janvier 2018  
SUR LES REGLES DU MOUVEMENT**

| INTITULÉS                                    | POSITION DU SNUDI FO   | ADMINISTRATION   |
|--|--|--|
| <b>Codification des postes</b>               | Demande d'un code spécifique pour les écoles primaires demandées en vœux de zone pour éviter la double peine : nomination sur vœu de zone dans une école primaire sans possibilité de choix entre maternelle et élémentaire.   | Pas de codification spécifique pour les écoles primaires dans les vœux de zone.<br>Explication : « le logiciel 1 <sup>er</sup> degré est inadapté. »   |
| <b>Saisie des vœux</b>                       | Demande de pouvoir saisir des vœux précis pour la seconde phase du mouvement, comme cela existe dans d'autres départements. Cela permettrait aux collègues de candidater en toute connaissance de cause sur les postes restants.   | Une seule saisie.  |
| <b>Nombre de zones et étendue de la zone</b> | Demande que la zone soit réduite à la commune, avec un seul vœu obligatoire, comme la circulaire ministérielle le permet.  | Choix assumé d'exiger 5 vœux de zone sur 14.   |
| <b>Répartition géographique des postes</b>   | Relève l'inadéquation (qui d'ailleurs existait déjà avant la loi mobilité de 2008) entre les vœux, qui se concentrent sur le centre et sud Isère, et le nombre de postes disponibles.<br>Le SNUDI FO ajoute comme explication le nombre de fusions d'école qui s'est fortement accru, entraînant une baisse du nombre de postes disponibles.<br>D'autre part, les demandes de réaffectations augmentent. Quand elles sont satisfaites, elles bloquent des postes à pourvoir.             | Il y a inadéquation entre les vœux concentrés sur le centre et sud Isère et le nombre de postes disponibles qui sont surtout en nord Isère.<br>Les raisons : baisse démographique en centre et sud Isère et augmentation en nord Isère.<br>Un grand nombre de PE, déjà installés dans une vie personnelle, démarre une seconde carrière. |
| <b>Situations SMS</b>                        | Demande la présence du médecin de prévention lors de la CAPD ou un document écrit relatant ses propositions chiffrées de bonification.   | Refus : « si les vœux sont en contradiction avec la situation SMS ou n'améliorent pas la situation de l'enseignant, l'avis du médecin est neutralisé. »  |
| <b>Profilage de postes</b>                   | Se prononce contre le profilage des postes, et a fortiori contre l'augmentation incessante des postes profilés (pour l'an prochain les postes en CP/CE1 en REP pour les « 100% de réussite »).<br>Remarque : il faudrait un profil particulier pour enseigner en CP ou CE1 alors qu'enseigner sans aucune spécialisation en ASH est possible !<br>C'est totalement contradictoire.<br>FO demande qu'aucun collègue sans formation ou sans spécialisation ne soit nommé sur un poste ASH. | Application de la circulaire ministérielle.  |